

# DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE LA METALLURGIE

Retrouvez la NCC sur notre site :

NCC Metallurgie



Ce mercredi 29 mars 2023, nous sommes consultés au CSE de TSN concernant l'application de l'accord de groupe Thales relatif au déploiement de la [Nouvelle Convention Collective \(NCC\) nationale de la métallurgie](#).

Cette NCC, signée le 7 février 2022 par la CFE-CGC au niveau national, s'impose à nous à partir du 1er Janvier 2024. Le déploiement de cette NCC doit être organisé dans les entreprises du Groupe Thales.

Les risques que nous identifions sont au niveau du respect du calendrier, ainsi que de la pertinence des fiches emplois pour TSN :  
**Calendrier très serré : gros risque pour les salariés que ce changement majeur se fasse à la hussarde !**



- **Pas d'étape de validation** entre la description et la cotation des emplois (contrairement aux préconisations du [guide pédagogique paritaire](#)). Ces étapes cruciales ne se font qu'au niveau du Groupe Thales. Est-ce que les spécificités de TSN seront prises en compte ?
- Il n'est pas prévu de présentation des descriptions des emplois ni de concertations sur l'affectation des salariés à un emploi.
- Votre manager vous remettra votre fiche d'emploi et sa cotation au cours du second semestre et vous n'aurez qu'un seul mois pour contester.

Retrouvez-nous sur Citadel pour toute question au sujet du déploiement de la NCC chez TSN



Citadel Team

## Vos représentants CFE-CGC :

Samuel BRUNEL	07 63 85 92 86	samuel.brunel@thalesgroup.com
Guillaume CARRIERE	06 38 18 74 40	guillaume.carriere@thalesgroup.com
Christine DEBARGE	06 16 95 34 49	christine.debarga@thalesgroup.com
Christian MADEC	06 07 09 84 88	christian.madec@thalesgroup.com
Eric PARIS	07 84 38 98 77	eric.paris@thalesgroup.com